

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 04 avril 2014

OBJET :
Election du Maire

Rapporteur : LE DOYEN D'ÂGE

Délibération n°2

EXPOSÉ DES MOTIFS:

Aux termes des dispositions des articles L.2122.4 et L. 2122.7 du Code général des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal élit le maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Élection du Maire

Un secrétaire de séance a été nommé : Gabriel HOFFER

Le président de séance, doyen d'âge, a fait procéder à la nomination de deux assesseurs constituant le bureau de l'élection : Mme Bérange DOLATA et M Matthieu RIFF

M. Michel BREUILLE a proposé sa candidature

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

• Nombre de conseillers présents	29
• Nombre de votants	29
• Nombre de suffrages déclarés nuls	8
• Nombre de suffrages exprimés	21
• Majorité absolue :	11

M. Michel BREUILLE a obtenu 21 suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 08 avril 2014.

Extrait conforme

Le Maire,



Michel Breuille
Michel BREUILLE